

Errata – 2^e édition (22.08.2025)
avec les sincères excuses de l’auteur

Ajout d’un nouvel erratum le 15.06.2025 :
voir p. 299 ;

Ajouts de nouveaux errata le 22.08.2025¹ :
voir p. 64, 1^{er} § ;

suite à la révision du nombre d’électrochocs reçus par A. Artaud à Rodez :
p. 62, 240, 343, 347, 357, 359, 363, 378 ;
l’erratum signalé p. 343 concerne la p. 329.

N. B. : le décompte des § se fait selon des § entiers sur la page concernée

. p. 17

Note 1, deuxième ligne, oubli de « à » après « contrairement » ; lire :
« [...] contrairement à certains auteurs [...] ».

. p. 19

3^e §, ligne cinq : lire « [...] précise qu’il fond[a] avec des camarades [...] »
(au lieu de « il fond[it] »).

. p. 22

4^e §, ligne trois : une espace insécable défailante et le guillemet ouvrant se
retrouve fautivement et vilainement esseulé en fin de ligne...

. p. 62

1^{er} § de la section *f*), lignes 6-7 ; lire : « ... on peut dire d’emblée que, malgré
les **cinquante** électrochocs qui lui furent administrés... »
(au lieu de « cinquante-huit électrochocs »).

. p. 64

1^{er} §, deux premières lignes ; lire : « ... l’abbé Henri Julien (état civil non
trouvé)... » au lieu de « ... l’abbé Henri Julien (1889-1950 : dates incertaines)... » ;
2^e § (« Il renonça le 17 septembre... »), ligne 5 ; lire : « Le 7 octobre, il écrivit à Jean
Paulhan » (au lieu de «..., il envoya à Jean Paulhan »).
On retrouve la même imprécision chez Evelyne Grossman (*Œuvres*, p. 1758) et chez
Florence de Méredieu (*C’était Antonin Artaud*, p. 782).
En effet, comme le précise Paule Thévenin,

« la lettre [du 5 octobre 1943] ne fut pas transmise à Jean Paulhan ; elle fut retenue
par l’administration de l’asile, ainsi que la lettre du 7 octobre 1943 et le texte qu’elle
accompagnait : *KABHAR ENIS – KATHAR ESTI*. Nous ignorons les raisons qui
motivèrent cette décision. Il paraît difficile de croire qu’il y ait eu là mesure de
protection médicale au cas, par exemple, où ces deux lettres et ce texte auraient pu

¹ Suite à mes travaux sur l’ouvrage concernant les écrits complets de Jacques Latrémolière (en cours de rédaction au 22.08.2025), j’ai été amené à reconsidérer différents points contenus dans *Antonin Artaud. La mise en échec de la médecine*, le plus important étant une révision à la baisse du nombre total d’électrochocs reçus à Rodez par Antonin Artaud que j’explique dans ce livre : sous bénéfice d’inventaire (le dossier médical de l’HP de Rodez, inaccessible), Artaud a reçu 50 électrochocs (et non pas 58).

apparaître comme trop révélateurs d'un état pathologique, puisque près de trente années après, dans la version revue et augmentée de son article : *J'ai parlé de Dieu avec Antonin Artaud (La Tour de Feu, n°112, décembre 1971 ; la première version ayant paru dans le n°69 de la même revue en avril 1961)*, le docteur Latrémolière, qui déclare avoir eu entre les mains sa première œuvre après sa longue nuit, la qualifie d'admirable : *Il était près de nous depuis 6 mois, et il écrit son admirable KABHARENIS-KATHAR ESTY (sic)*. À la fin de son article, parlant de ce même texte, dont il cite un court extrait, il le dit être un extraordinaire poème qui rappelle saint Jean-de-la-Croix. Les deux lettres et KABHAR ENIS – KATHAR ESTI durent être retrouvés par le docteur Latrémolière lorsqu'il revit son article pour le numéro 112 de *La Tour de Feu* où, dans une *Mise au point 1971*, madame Malausséna, le remercie de leur restitution¹. »

¹ Antonin ARTAUD, *Œuvres complètes*, X, « Lettres écrites de Rodez, 1943-1944, Paris : Éditions Gallimard, 1974 (332 p.), p. 291.

Les précisions données par Paule Thévenin sont rigoureusement exactes mais l'éditrice n'apporte pas de réponse à la raison de cette retenue des lettres « par l'administration ». Elle émet l'hypothèse aimablement perfide d'un oubli de Latrémolière qui aurait retrouvé les documents dans ses papiers et les auraient envoyés à Marie-Ange Malausséna, laquelle, liée par contrat, les a fait suivre chez Gallimard. L'envoi est attesté dans les papiers personnels de Jacques Latrémolière (une lettre de Marie-Ange Malausséna) sans toutefois qu'il motive cet envoi tardif (presque trente ans après qu'Artaud lui avait remis la lettre...). Cette retenue des lettres par l'administration est une formule qui a permis tous les abus. Qui décidait de la retenue des documents produits par des patients ou de la non remise des courriers qui leur étaient adressés ? Les courriers retenus ou non distribués ne devaient-ils pas figurer dans le dossier du malade, accessible à toute l'équipe soignante ? D'assez nombreux documents d'Antonin Artaud « retenus par l'administration » ont été retrouvés dans les salles de ventes... Même avec grand retard, Latrémolière aura eu l'honnêteté de les restituer aux ayants droit, ce qui ne fut pas le cas de plusieurs soignants du poète...

. p. 87

Il y a une erreur dans les notes en bas de page. La dernière note porte le numéro 6 (et non pas 4 comme incompréhensiblement indiqué).

. p. 88

3^e §, au tout début de la première ligne, supprimer « Dans » :
« ~~Dans~~ Les deux extraits suivants font découvrir... ».

. p. 109

À la fin du 1^{er} § de la section III, un « e » a été malencontreusement oublié dans la citation de Florence de Mèredieu, ce qui rend la phrase incompréhensible. Lire :
« Ce refus d'esthétisme apparente, pour une part, la démarche d'Artaud... »

. p. 110

Une précision...

Dans le 3^e §, on peut lire des détails sur la réédition de 2019, en format réduit, d'*Antonin Artaud, dessins et portraits*, et une description enthousiaste de la photo du jeune patient dans le parc de la clinique du Chanet en 1919. Les informations sur cette réédition ont été reproduites d'après les informations de l'éditeur mais, imprudemment, sans consultation de l'ouvrage. Or, il se trouve que depuis le

bouclage de notre livre, nous avons acquis cette édition. Elle apporte un démenti à ce que nous écrivions (« À notre connaissance, cette photo n'a été rééditée dans aucun ouvrage ») car la photo prise au Chanet figure en format réduit avec d'autres documents p. 9.

. p. 113

Bas de la page. Remplacer la phrase d'introduction à la citation (« Antonin Artaud n'avait écrit au docteur Allendy ») par la suivante : « Antonin Artaud n'avait-il pas écrit au docteur Allendy, quelque vingt ans auparavant : ».

. p. 120

Remplacer « mille » par « nulle » dans la première citation de Roger Gilbert-Lecomte : « Nous vivons une heure très sombre. Jamais nuit plus noire, à nulle heure de l'Histoire. ».

. p. 122

Fin de la page, lignes - 4 et - 5 avant la citation, supprimer les parenthèses et corriger la faute d'accord et donc lire : « [...] et sa fureur iconoclaste agrémentée dans ses dernières années de glossolalies, lesquelles renforcent la dimension sibylline de certains textes. ».

. p. 152

2^e §, ligne 4 : une virgule figure malencontreusement en début de ligne alors qu'elle aurait dû être solidaire du tiret de la ligne précédente (biais de la mise en page automatique du TTX...).

. p. 195

Dans le dernier § en bas de page, deuxième ligne, lire : « [...] dans la lignée des auteurs qu'il cite; » (au lieu de « qu'ils citent »).

. p. 197

Dans l'avant-dernier §, ligne 4, lire : « [...] et simplement supprimés des journaux [...] » (au lieu de « supprimées »).

. p. 203

Deuxième ligne du 2^e §, supprimer la parenthèse fermante après 1938.

. p. 206

À la deuxième ligne de la première citation d'Artaud, insérer un [*sic*] après « trouvés » car le participe passé ne devrait pas avoir la marque du pluriel (règle d'accord pour les verbes non proprement pronominaux...). En conséquence, lire : « [...] tous les grands personnages à travers l'histoire se sont trouvés [*sic*] des doubles [...] ».

L'autographe laisse planer le doute car il y a une tache à l'endroit qui nous intéresse mais nous pensons pouvoir distinguer le début d'un « s ». Aussi attribuons la faute à Artaud ! Les deux transcriptions que nous avons consultées orthographient avec un « s » (sans toutefois signaler la faute).

. p. 226

Le [*sic*] de la note¹ aurait dû être en caractères italiques...

- . p. 229
 Dernier §, ligne 4, lire : « [...] **crut envoyer** à Jean Paulhan le 7 octobre². » au lieu de « envoya » (voir *supra*, les explications données pour la p. 64).
 Dans la note², outre qu'il aurait fallu appliquer les lettres capitales au titre (pour respecter la graphie d'Artaud), a été oublié un « i » au dernier mot du titre : *Kabhar enis-kathar esti*.
- . p. 238
 3^e §, deuxième ligne, remplacer « [...] dans les Cahiers (voir notule³⁰³) : » par « [...] dans les Cahiers (voir **la note¹ p. 128**) : ».
- . p. 239
 Note³ : lire « Le cardinal La **Balue** [...] » (au lieu de « La Bahue »).
- . p. 240
 Fin du § de la p. 239, avant-dernière ligne, lire : « ordonnateur de ses **cinquante** électrochocs... » (au lieu de « ... ordonnateur de ses cinquante-huit électrochocs... »).
- . p. 252
 Ligne huit, lire « Une **extrême** prudence est requise pour l'interprétation [...] » (au lieu de : « une extrêmement prudence »).
- . p. 281
 Mise en page : une espace a été oubliée entre le corps de texte et la deuxième citation.
- . p. 292
 Note². Une partie de la citation a été répétée par erreur dans la note. Il faut donc la supprimer. La note² doit donc se lire ainsi :
 « ² Jimmy KEMPFER « Santé, réduction des risques, usages de drogues », Revue *Swaps*, n°50, 2009 [...]. »
- . p. 299
 Fin du 3^e §. Lire : « (la dernière série au nombre de **dix**, eut lieu **entre le 25 août et le 15 septembre 1944**) », au lieu de « (la dernière série, au nombre huit, eut lieu entre les 4 et 24 décembre) ».
 Rappel : l'ultime série d'électrochocs qu'eut à subir Antonin Artaud se déroule du 4 au 24 janvier 1945 (huit électrochocs).
- . p. 327
 2^e §, ligne quatre, il manque un point final à la phrase ; lire : « [...] c'était son secret. »
- . p. 328
 Note², lire « Lettre à madame Régis, HP de Rodez (**15.03.1944**) » au lieu de (17/09/1943).
- . p. 329
 Avant-dernière ligne du 3^e §, l'appel de note est bien sûr fautif ! Lire : « [...] à me débarrasser de Dieu qui me vampirisait⁴. » (au lieu de « vampirisait⁹⁷²⁴. »)

- . p. 343
2^e §, 2^e ligne : « **cinquante** électrochocs » (au lieu de « cinquante-huit »).
- . p. 347
1^{er} §, 7^e ligne : « **cinquante** électrochocs » (au lieu de « cinquante-huit »).
- . p. 357
Dernier §, 1^{re} et 2^e lignes ; lire : « Avant de le retrouver à l'HP de Rodez où il est indiscutablement établi^[2] qu'il a reçu **cinquante** électrochocs... » (au lieu de « cinquante-huit »).
- . p. 363
1^{er} §, 3^e ligne : « **cinquante** électrochocs » (au lieu de « cinquante-huit »).
- . p. 378
Dernier §, 4^e ligne : « **cinquante** électrochocs » (au lieu de « cinquante-huit »).

Merci pour votre indulgence !
Patrick Albert Pognant
(28.04.2025 / 22.08.2025)

² J'étais certain de mes sources et usait donc de cette formulation quelque peu péremptoire... Comme quoi un chercheur se doit d'éviter les affirmations définitives, fût-il sincère et sûr de lui, au profit d'une posture humble, loin de toute fanfaronnade...